

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 132

MONTREAL, LE JEUDI 6 JUIN 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

## Washington seul contre Cuba

Épine au flanc des États-Unis, Cuba n'en finit pas de provoquer, dans la classe politique américaine, des démanagements particulièrement aigus en période électorale. Mais obnubilé par son obsession cubaine, Washington durcit sa position et ce faisant s'attire la réprobation de ses alliés les plus sûrs. La condamnation mardi de la loi commerciale américaine Helms-Burton par l'Organisation des États américains (OEA) illustre de manière éclatante l'isolement des États-Unis sur la question cubaine.

L'ambassadeur américain auprès de l'OEA a crié à la «trahison diplomatique» après l'adoption de la résolution condamnant la loi Helms-Burton et demandant à la Commission juridique interaméricaine d'examiner la validité. Et de fait, les États-Unis ont été «lâchés» par leurs partenaires au sein d'une organisation qu'ils dominent pourtant largement. Des 34 pays de l'OEA, 23 ont voté en faveur de la résolution. Les États-Unis ont fait cavalier seul en s'y opposant, tandis que dix pays s'étaient écartés au moment du vote, soit par étourderie, soit pour éviter de provoquer la rancune du grand voisin.

Les États-Unis font face au front commun des Amériques mais aussi à celui des Européens qui ont porté l'affaire devant l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), laquelle pourrait être amenée à prononcer un arbitrage sur la loi Helms-Burton.



Sylviane Tramier

Cette loi — adoptée à toute vapeur en mars dernier par le Congrès américain et sanctionnée avec célérité par le chef de la Maison-Blanche à la suite de la destruction par la chasse cubaine de deux avions civils pilotés par des militants anticastro — pénaliserait les compagnies étrangères qui commerceraient avec Cuba en les exposant à des poursuites devant les tribunaux américains et en interdisant l'entrée des États-Unis à leurs cadres de direction. L'astuce de la loi consiste à autoriser un citoyen américain à engager des poursuites contre toute société étrangère qui «trafiquent» — selon l'expression de Washington — avec des biens américains expropriés après la prise du pouvoir par Fidel Castro en 1959. Cela pourrait s'appliquer à toute une série de domaines — exploitations agricoles, ressources naturelles et minières — sur lesquels régnaient les Américains avant la révolution cubaine.

Dans le cas du Canada, qui est un des partenaires commerciaux les plus importants de Cuba dans les Amériques, une quarantaine de compagnies canadiennes ayant des investissements directs ou indirects à Cuba pourraient faire les frais de ce durcissement de l'embargo américain contre Cuba qui découlerait de l'application de la loi Helms-Burton.

Selon Ottawa, la société canadienne Sherritt, de Saskatchewan, a reçu du département d'État américain une lettre l'avisant qu'elle tombait sous le coup de la loi Helms-Burton. Mais cela va bien au delà d'une question strictement commerciale. Les pays de l'OEA en font une question de principe et contestent la portée extraterritoriale de la loi Helms-Burton et sa légalité en vertu du droit international. Les pays de l'organisation interaméricaine estiment que la loi Helms-Burton viole la souveraineté des pays tiers et la charte de l'OEA. Le Canada et le Mexique ajoutent qu'elle viole l'esprit et la lettre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Dans son discours prononcé lundi devant l'Assemblée générale de l'OEA à Panama, Christine Stewart, secrétaire d'État pour l'Afrique et l'Amérique latine, a exposé la position du Canada en ces termes: «La loi Helms-Burton vise à entraîner des pays tiers dans un différend politique opposant Washington à La Havane.» Ce qui revient à souligner bien diplomatiquement les considérations politiques qui ont présidé à l'adoption de la loi.

Nul ne peut mettre en doute la fermeté des convictions du sénateur Jesse Helms, principal artisan de la loi. Depuis toujours partisan de la ligne dure vis-à-vis de Cuba, le sénateur n'a pas varié au cours des années. Mais plus étonnante est la conversion du président américain à un texte qu'il avait deux ans plus tôt rejeté et auquel il avait promis d'imposer son veto si jamais le Congrès venait à l'adopter. Si l'on considère également les difficultés d'application de l'article de la loi qui interdirait l'entrée aux États-Unis des dirigeants de compagnies étrangères faisant affaire avec Cuba, on peut s'interroger sur les motivations réelles du chef de la Maison-Blanche.

Le président américain dispose encore d'une certaine latitude concernant l'entrée en vigueur de la loi Helms-Burton et, ayant satisfait les anticastroïstes en entérinant la loi, il pourrait choisir de temporiser. Il a jusqu'au 1<sup>er</sup> août pour décider de reporter ou non de six mois l'application de la loi. Mais une déclaration hier du département d'État réaffirmait vigoureusement l'intention de Washington d'aller jusqu'au bout. «Si, en fait, ce que des pays et des organisations dans le monde tentent de faire est de nous amener à faire machine arrière et à modifier la loi, je pense qu'il faut faire machine arrière, en 1996 comme en 1997», a précisé le porte-parole du département d'État. Autrement dit, l'adoption de la loi Helms-Burton n'aurait aucun rapport avec les élections présidentielles de novembre. Mais qui peut en être sérieusement convaincu?

POLITIQUE

Le fisc tarde à percevoir ses comptes, constate Guy Breton

PAGE A 4



POLITIQUE

TGV: Ottawa n'est pas emballé

PAGE A 5



MONTREAL

Les cols bleus travailleront davantage

PAGE A 3

## Chevrette baisse le ton face à Hydro-Québec

Les syndiqués absorberont le quart des compressions; le ministre nie les rumeurs du départ de Martineau

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre d'État des Ressources naturelles Guy Chevrette endosse «les grandes orientations» du plan rendu public hier qui prévoit que les 17 300 employés syndiqués d'Hydro-Québec absorberont le quart, soit environ 50 millions de dollars, des compressions budgétaires exigées par le gouvernement de la société d'État.

M. Chevrette demande aux syndicats et à la direction d'Hydro-Québec de s'asseoir à la table des négociations sans tarder et leur donne jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet pour trouver

un terrain d'entente. Si cette date est dépassée, l'effet de la négociation devra être rétroactif, dit-il.

En rendant public ce plan d'action, hier, le ministre a également démenti les rumeurs qui circulaient au sujet du départ imminent du président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, Yvon Martineau. «Toutes les rumeurs sont erronées», a-t-il dit. M. Martineau resterait à son poste en dépit des frictions qui se sont faites jour au cours des derniers mois entre lui et le ministre. M. Martineau avait été nommé par l'ancien premier ministre

VOIR PAGE A 10: HYDRO



Michèle Fortin, vice-présidente de la télé française de la SRC, et Michel Pagé, président de Radio-Québec: il ne faut pas voir dans cette entente, disent-ils, un pas vers une éventuelle fusion.

## Il y a longtemps que je t'aime



PHOTO JACQUES NADEAU

CES JEUNES FILLES illustrent le thème des inventions et des patenteux en préparation de la fête nationale du Québec, le 24 juin prochain. Le défilé, qui se déroulera comme à l'habitude sur la rue Sherbrooke, présentera d'autres tableaux sur l'hiver, la langue et la solidarité avec des figurants costumés. Le spectacle de la fête nationale, Québec, il y a longtemps que je t'aime, sera animé par Richard Séguin, Marjo, Zébulon et Marie-Jo Thério.

### La visite d'Alain Juppé au Québec

## Le commerce franco-québécois, une affaire de PME

Finie l'époque où les chefs d'entreprise de Montréal quittaient Paris en disant: «Y a rien à faire icitte!»

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Difficile à percer, le marché français? «Pas quand on s'en donne la peine», dit Jean-Eudes Tremblay, vice-président exécutif d'une des plus jeunes compagnies québécoises de logiciels. Là où des dizaines d'entrepreneurs et même des géants se sont cassés les dents, là où la plupart n'osent même pas tenter leur chance, Accès Contrôlé Télématique (ACT) a réussi en moins de deux ans un parcours sans faute.

C'est pour multiplier ce genre de réussites que Lucien Bouchard et le premier ministre

français Alain Juppé, en visite officielle la semaine prochaine au Québec, annonceront lundi la création du Réseau québécois pour le développement des PME. Il s'agit du regroupement de plusieurs institutions québécoises (la Société de développement industriel, le Fonds de solidarité, Innovatech, la Banque nationale) et françaises (le Crédit d'équipement des PME, le Groupe des banques populaires) destiné à parrainer les entreprises désireuses de tenter leur chance de l'autre côté de l'Atlantique.

VOIR PAGE A 10: PME

## Mariage culturel entre Radio-Québec et Radio-Canada

Front commun des télé publiques contre TVA et TQS

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Mettant au rancart leur méfiance respective, les directions de Radio-Canada et de Radio-Québec ont annoncé hier leur mariage culturel. Le secteur jeunesse sera aussi relancé conjointement.

Cette nouvelle collaboration survient dans un contexte de compressions budgétaires sans précédent. Elle se traduira, dans un premier temps, par la production conjointe de 18 pièces de théâtre au cours des trois prochaines années. De plus, l'émission culturelle de Christiane Charette, qui sera diffusée le matin à 10h30 à la SRC, sera présentée le même soir en reprise à Radio-Québec, à 22h30.

«Nous avons de la difficulté à offrir des services de qualité en jeunesse et en culture. Les émissions s'adressent à des publics spécifiques et les productions sont dispendieuses», soulignait hier Michèle Fortin, vice-présidente de la télé française de la SRC, en guise d'explication.

Pour sa part, le président de Radio-Québec, Michel Pagé, résume ainsi cette nouvelle collaboration: «Comme télédiffuseurs publics, nous pouvons faire mieux. Il faut demeurer pertinents.»

Les deux patrons des télévisions publiques, flanqués de leur directeur des programmes, Charles Ohayon pour la SRC et Paul Breton pour Radio-Québec, rencontraient la presse hier au Monument National. Leur entente survient au moment où leurs concurrents du secteur privé, soit TVA et Télévision Quatre Saisons, s'engagent eux aussi dans la voie de la complémentarité.

Deux blocs se dessinent donc dans le monde de la télé-

VOIR PAGE A 10: MARIAGE

### L'affaire Whitewater

## Clinton devra témoigner à nouveau

S'ouvrira sous peu un second procès potentiellement plus dangereux pour le président

Washington (AFP) — L'affaire Whitewater continué d'empoisonner à un rythme quasi quotidien la campagne électorale du président Clinton qui, à peine dégelée la condamnation de trois de ses proches dans l'Arkansas, est contraint de témoigner une seconde fois à la barre d'un tribunal.

Bien que régulièrement poussé sur le devant de la scène politique par ses adversaires républicains, cet investissement financier malheureux réalisé alors qu'il n'était encore que le gouverneur démocrate de l'Arkansas n'a jusque-là jamais réussi à véritablement déstabiliser Bill Clinton.

A preuve, le verdict de culpabilité rendu la semaine dernière par un tribunal de Little Rock (Arkansas) à l'encontre de trois de ses proches n'a eu que peu d'impact sur l'avance dont les sondages le créditent face à son probable adversaire républicain lors de l'élection présidentielle du 5 novembre, Robert Dole.

De même, en dépit des efforts de son président, le sénateur républicain de l'État de New York Alfonse d'Amato, la commission d'enquête du Sénat chargée d'enquêter sur l'affaire Whitewater — qui doit clôturer ses tra-



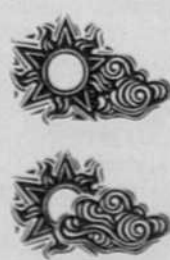
Bill Clinton

VOIR PAGE A 10: CLINTON

INDEX

- Agenda .....B7
- Avis publics .....B6
- Classées .....B4
- Culture .....B8
- Économie .....B2
- Éditorial .....A8
- Le monde .....B5
- Mots croisés .....B4
- Les sports .....B6

MÉTÉO



Montréal  
Ensoleillé avec passages nuageux.  
Venteux. Max: 24

Québec  
Dégagement partiel le matin. Max: 24  
Détails en B 4

## ACTUALITÉS

## MARIAGE

Aucun mouvement de personnel

SUITE DE LA PAGE 1

l'émission. Mais Mme Fortin et M. Pagé ont pour leur part indiqué hier qu'il ne fallait pas voir dans cette entente un pas vers une éventuelle fusion. Il serait dommage, a poursuivi Mme Fortin, de provoquer des sentiments de crainte au sein du personnel des deux entreprises. D'ailleurs, aucun mouvement de personnel ne semble découler de l'entente.

Il n'en reste pas moins que les programmations seront «harmonisées». Il ne sera plus question de présenter *Les Beaux Dimanches* et *Vivement Dimanche* à la même heure. Radio-Québec a ainsi accepté de diffuser sa principale émission culturelle de la semaine le samedi soir, comme contre-programme à *La Soirée du hockey*.

Le dimanche, Radio-Québec (bientôt Télé-Québec) clôturera ses week-ends culturels avec une émission, *Hors-Circuit*, faisant place à des artistes moins connus, qui présentent des premières œuvres, ou à des événements culturels plus marginaux.

## Création d'un comité permanent

Un comité permanent formé des patrons des deux télévisions, de leurs deux directeurs des programmes et de leurs deux directeurs de la grille sera mis sur pied. Concrètement, ces gens-là devront se consulter souvent et s'informer de leurs intentions.

Les deux réseaux se donnent par ailleurs le droit de pincer dans leur inventaire culturel respectif, de sorte que Radio-Québec pourrait présenter la seconde diffusion d'un concert diffusé l'année précédente à Radio-Canada.

Les deux télédiffuseurs tenteront de négocier des ententes avec les distributeurs afin d'obtenir la permission de s'échanger des films. Présentement, quatre droits de diffusion sont attachés à chaque film acheté.

Mme Fortin a bien précisé que la SRC continuerait de produire des émissions culturelles maison, possiblement des dramatiques, et que l'entente n'excluait pas ce genre d'initiative, bien au contraire.

Pour ce qui est des 18 pièces de théâtre que les deux télévisions adapteront pour la télévision (le coût d'une production de ce genre varie entre 150 000 \$ et 500 000 \$), la SRC a accepté d'en confier la production au secteur privé, étant donné que le nouveau mandat de Radio-Québec ne lui permet plus de produire ce genre d'émissions.

Chaque réseau choisira trois pièces par année, dont il aura les droits de première diffusion et laissera ceux de seconde diffusion à son partenaire.

M. Pagé a souligné qu'il avait informé le ministre de la Culture, Louise Beaudoin, de cette nouvelle entente, et qu'elle était ravie. Même son de cloche du côté du président de la SRC, Perrin Beatty, assure Mme Fortin.

Cette collaboration touchera aussi le secteur jeunesse qui a déjà, d'ailleurs, fait l'objet de plusieurs échanges, notamment avec *La Maison de Ouimzie*, présentée sur chaque réseau et produite avec la participation des deux télévisions. L'émission *Zap*, également, a été diffusée sur chaque réseau, à des époques différentes. «Si nous ne voulons pas que les enfants regardent uniquement les petits bonshommes sur le câble, il faut leur offrir autre chose», a résumé Mme Fortin.

Radio-Québec et la SRC ont aussi l'intention de poursuivre ensemble, avec la maison Allegro, la production de la série inspirée des récits de *La Courte Echelle*, qui est très bien faite et qui a été diffusée à Radio-Québec cette année. Chaque réseau versera 50 000 \$ pour le développement d'un site jeunesse sur Internet. Pour le reste, ni M. Pagé ni Mme Fortin n'ont voulu indiquer les sommes versées dans le cadre de leur entente.

Les francophones hors Québec bénéficieront de cette entente puisque Radio-Québec mettra à leur service l'ensemble de ses productions jeunesse.

## Le cardinal Turcotte ne croit pas aux miracles du père Tardif

PRESSE CANADIENNE

L'archevêque de Montréal, le cardinal Jean-Claude Turcotte, a réagi avec beaucoup de prudence hier aux prétendues guérisons du père Emilien Tardif.

Le père Tardif, un missionnaire du Sacré-Coeur, exerce son ministère en République dominicaine mais, depuis quelques années, il vient prêcher au Québec à l'invitation d'individus et de groupes particuliers.

Mardi soir, près de 1000 personnes se sont massées dans une église du quartier Côte-Saint-Paul, à Montréal, pour assister à une de ses soirées de prières et de «guérisons». La veille, il était à Sherbrooke.

Dans un communiqué, le cardinal Turcotte

te a tenu hier à mettre en garde les croyants qui assistent à ces soirées. Il a fait observer que ces supposés miracles n'ont pas été authentifiés par l'Église, qui «n'a aucunement l'intention de promouvoir la connaissance de Jésus Christ et de son évangile par des soirées de ce style». Il a rappelé que les autorités ecclésiastiques ont maintes fois exprimé des réticences à l'endroit du «ministère de la guérison» que le père Tardif ajoute à sa prédication.

Le cardinal Turcotte croit qu'il y a des éléments positifs dans l'intervention du père Tardif, mais estime qu'il ne faut surtout pas parler de miracles.

Interrogé mardi soir, le père Tardif a refusé de qualifier de miracles les événements

qui surviennent lors de ces célébrations auxquelles il s'adonne depuis bon nombre d'années. «On peut dire que c'est un miracle seulement quand il n'y a pas d'explication scientifique», a-t-il soutenu.

Le religieux a néanmoins déclaré avoir «senti» mardi la guérison de plusieurs personnes souffrant de maux de la colonne vertébrale, de bourdonnements d'oreilles, d'arthrite et de cancer du cerveau. Parmi elles, quelques-unes se sont levées pour témoigner de leur guérison.

Le père Tardif a justifié son insistance à faire témoigner les personnes «guéries» par le doute que leur silence laisserait planer sur la véracité de ses révélations: «Il ne faut pas cacher la gloire de Dieu», a-t-il dit.

## CLINTON

Une avance d'une vingtaine de points sur Dole

SUITE DE LA PAGE 1

vaux le 17 juin — n'est pas parvenue jusque-là à mettre en avant des éléments susceptibles d'éclaircir l'hôte de la Maison-Blanche ou son épouse Hillary.

Cependant, ce 17 juin devrait marquer l'ouverture d'un nouveau chapitre de ce dossier, potentiellement beaucoup plus dangereux pour le président Clinton que les multiples péripéties qui l'ont émaillé jusque-là. Ce jour-là doit débuter le procès de deux banquiers de l'Arkansas accusés d'avoir alimenté de façon illicite la trésorerie de Bill Clinton lors de sa campagne pour le poste de gouverneur de l'État.

Comme lors du procès qui s'est achevé la semaine dernière, Bill Clinton a reçu d'un juge fédéral une citation à y comparaître en tant que témoin.

Comme il y a quelques semaines, le président devrait bénéficier d'un traitement de faveur et pouvoir livrer son témoignage sur bande vidéo, bande dont les républicains étudient déjà la possibilité d'utiliser des extraits au cours de leurs messages publicitaires télévisés dans le cadre de la campagne de Bob Dole.

De plus, les deux banquiers accusés, Herby Branscum et Robert Hill, sont des relations plus proches de Bill Clinton que ne l'étaient le couple McDougal et son successeur au siège de gouverneur, Jim Guy Tucker. Leur éventuelle culpabilité pourrait être nettement plus gênante pour le président.

Seule bonne nouvelle pour la Maison-Blanche, ce procès devrait durer nettement moins longtemps que le premier, qui s'était étiré sur plus de trois mois. «Chaque jour, il y a un nouvel article sur Whitewater dans la presse», regrette l'avocat de Bill Clinton en charge de cette affaire, Mark Fabiani. «Cela distraie l'attention du public des questions plus importantes. Plus court sera ce second procès, mieux cela sera», a-t-il ajouté.

## Sondage favorable

Malgré tout cela, Bill Clinton maintient son avance d'une vingtaine de points dans les intentions de vote sur son probable rival républicain pour l'élection présidentielle, Bob Dole, selon un sondage *New York Times/CBS*.

Si l'élection avait lieu aujourd'hui, M. Clinton l'emporterait facilement par 54 % des voix contre 35 % à M. Dole, selon ce sondage réalisé auprès de 1200 personnes.

Soixante-seize pour cent des sondés affirment que la récente condamnation pour fraude et détournement de fonds des trois anciens associés du président dans un procès à Little Rock (Arkansas) n'a pas influencé leur opinion sur M. Clinton.

Avec 51 % d'opinions favorables, le président reste stable par rapport à la précédente enquête d'avril, tandis que le sénateur Dole perd 10 points, à 42 % d'opinions favorables.

La politique étrangère du président est approuvée par 52 % des sondés, soit l'un de ses meilleurs résultats depuis son élection en 1992. M. Clinton apparaît également comme le candidat le plus à même de lutter contre les véritables causes de la criminalité, le chômage et la pauvreté, selon ce sondage.

M. Dole, pour sa part, est surtout considéré comme un homme honnête et intègre par 42 % des personnes interrogées (contre 30 % pour M. Clinton).

Par ailleurs, les démocrates recueillent 45 % des intentions de vote pour les prochaines élections au Congrès contre 38 % pour les républicains, actuellement majoritaires au sein des deux chambres.

## HYDRO Un «effort intéressant»

SUITE DE LA PAGE 1

Jacques Parizeau pour cinq ans l'an dernier. Son contrat ne contient aucune clause de résiliation, a-t-on fait valoir au cabinet de M. Chevrette.

Le ministre a qualifié «d'effort intéressant» le plan de compressions préparé par la société d'État et qui a pour objectif de réduire de 198 millions ses charges d'exploitation afin de dégager, en fin d'année, un bénéfice net de 516 millions de dollars. Ces objectifs ont été fixés par le gouvernement comme des conditions à respecter en retour des augmentations de tarifs de 2,5 % imposées à ses clients.

Les efforts de compressions doivent avoir un effet récurrent, dit le ministre, et ne doivent pas mettre en péril la fiabilité du réseau de distribution.

La semaine dernière, M. Chevrette a fulminé lorsque des informations ont filtré voulant qu'Hydro-Québec irait puiser dans la poche de son personnel pour réaliser les compressions. «Qu'on fasse d'abord le ménage dans l'opulence», avait-il déclaré. Hier, il expliquait que ce qui l'avait rendu colérique, c'était que le public apprenne les mesures de compressions concernant les syn-

diqués sans qu'Hydro-Québec ne fasse connaître les mesures de réduction de ses dépenses «accessoires».

M. Chevrette affirme que les compressions demandées, «on ne peut pas aller les chercher toutes dans l'accessoire, il faut aller dans la masse salariale». Il croit cependant qu'il faut «faire confiance» aux parties, la direction d'Hydro-Québec et les syndicats, pour trouver les accommodements satisfaisants. Selon lui, les syndicats d'Hydro ont déjà des suggestions à faire concernant le partage du temps de travail ou les heures supplémentaires. Certaines des suggestions syndicales pourraient avoir pour effet de réaliser les compressions dans d'autres secteurs de la compagnie, réduisant d'autant la pression sur la masse salariale.

Les compressions proposées par Hydro-Québec sont les suivantes:

- 84 millions sont déjà en cours et concernent la réduction des effectifs (51 millions), la réduction des heures supplémentaires (19 millions) et diverses dépenses;
- 52,6 millions dans la réduction de la rémunération globale. Pour parvenir à cette somme, Hydro-Québec suggère une réduction du salaire de base, une contribution égale de l'employé et de l'employeur au ré-

gime de retraite, une rémunération à 80 % des journées de maladie, une gestion plus serrée des repas payés à l'occasion d'heures supplémentaires, certaines heures supplémentaires compensées à temps simple, certains congés non rémunérés et l'abolition de diverses primes et indemnités;

- 7,7 millions de réduction des frais de réunion, de déplacement et de représentation;
- 2,5 millions pour la réduction du taux d'encadrement du personnel;
- 5,1 millions pour la réduction du budget de communication en éliminant les campagnes de publicité à la télévision, en fermant le bureau de Bruxelles, en réduisant de 20 % les mandantes et les activités de mise en marché;
- 9,6 millions en réduisant les dépenses de normalisation du matériel;
- 7,1 millions en réduisant de 10 % les dépenses de formation et de participation à des colloques scientifiques et les activités de recherche et développement;
- 12,3 millions en fermant l'aéroport de La Grande 3, en éliminant des lignes téléphoniques;
- 18,5 millions en réduction de la force de travail.

La vie qu'on mène



## PME La France n'est plus ce labyrinthe bureaucratique, aux cocktails interminables

SUITE DE LA PAGE 1

Jean-Eudes Tremblay, Pierre Villeneuve et Laurent Lauzon n'ont pas attendu cette initiative. Pour eux, la France n'est plus ce labyrinthe bureaucratique, aux cocktails interminables et aux patrons impossibles à joindre au téléphone, où les affaires prennent un temps fou à se régler. C'est devenu leur principal marché d'exportation et, bientôt, une base de commercialisation pour toute l'Europe.

ACT a été créé en 1994 pour mettre au point un logiciel de billetterie. Bien branchés dans les milieux informatiques et du spectacle (Pierre Villeneuve est propriétaire de L'Express à Montréal), les fondateurs d'ACT savaient que les jours de *Ticket Pass* (un logiciel français malgré son nom) étaient comptés. Ils ont donc créé un outil adapté aux besoins du marché et aux standards informatiques les plus récents. Grâce à une tournée des salons internatio-

naux, ACT a signé des contrats au Venezuela et en Espagne (avec les grands magasins El Corte Ingles) avant même de décrocher son premier client québécois.

Lorsque les entrepreneurs ont frappé pour la première fois à la porte de la Délégation générale du Québec à Paris, on leur a dit qu'ils avaient un produit en or pour la France car il correspondait à deux standards du domaine, Windows NT et Tandem. On leur a aussi suggéré d'éviter d'affronter l'un des leaders du secteur de la billetterie française, la FNAC (liée aux magasins Le Printemps).

Utilisé par le Théâtre d'Aujourd'hui, la Licorne, le TNM, la Compagnie Jean Duceppe et plusieurs autres, le logiciel d'ACT est en voie de conquérir la France où 67 événements, festivals et théâtres l'utilisent déjà. Cela va du Festival de théâtre d'Avignon aux villes de Lyon, Bordeaux et Caen, en passant par l'Opéra de Vichy.

Pour percer le marché français, nos trois entrepreneurs se sont associés à deux Français. Ils ont acheté une petite société informatique, Arc Développement, et fusionné avec une autre, Data Sport. Avec 20 employés à Paris, un technicien à Bordeaux et un autre à Aix-en-Provence, ACT réalisera cette année en France un chiffre d'affaires de plus de cinq millions de dollars.

Sans connaître toutes les mêmes succès, 70 entreprises québécoises sont aujourd'hui actives en France. Cela va des géants comme Bombardier, Cascades et Quebecor aux micro-sociétés du secteur informatique.

«La PME est l'épine dorsale du lien économique entre le Québec et la France», dit Jean-Luc Alimondo, vice-président pour l'Europe de la Banque Nationale. Elle est finie l'époque où les chefs d'entreprise de Montréal passaient huit jours dans un hôtel parisien et s'en retournaient en disant: «Y a rien à faire icitte!»

Des centaines de patrons contac-

tent chaque année Jean Duquette, responsable des affaires économiques à la délégation de Paris. De ces contacts, quelques-uns seulement connaîtront le succès d'ACT.

Sur la soixantaine de projets que parraine chaque année l'ACTIM, un programme créé en 1964 et qui permet aux PME françaises et québécoises de se rencontrer sur la base de projets précis, le tiers environ se concrétise et donne lieu à des accords. Une moyenne plutôt honorable, même si le directeur général Pierre Crettiez trouve que «les résultats ne sont pas tout à fait à la hauteur de ce que l'on souhaiterait» et qu'avec les années, le nombre de participants «s'est un peu tassé».

Celui qui débarque en France sans préparation risque de déchanter rapidement. Lorsque viendra le temps d'enregistrer sa société, il devra patienter des mois. Lorsqu'il faudra contacter ses interlocuteurs, il devra s'armer de patience et franchir

de nombreux intermédiaires. En demandant une marge de crédit à la banque, il découvrira avec stupeur que son banquier ne sait même pas de quoi il parle.

«Le plus difficile, c'est de comprendre les différences de mentalités», dit Jean-Eudes Tremblay, qui a passé un an à faire l'aller-retour entre Montréal et Paris à toutes les deux semaines.

C'est pourquoi il est généralement plus facile de travailler avec un partenaire plutôt que de se lancer à l'aventure seul. Jean-Luc Alimondo est convaincu que les entrepreneurs français et québécois doivent s'associer non pas d'abord pour s'attaquer à leurs propres marchés mais pour conquérir des tiers marchés au premier rang desquels il place l'Europe de l'Est et l'Amérique du Sud.

Chez ACT, «on est aujourd'hui en discussion avec la Suisse, la Belgique et les Pays-Bas», dit Jean-Eudes Tremblay, qui semble avoir pris un billet pour le tour du monde.

Ne manquez pas notre cahier spécial

Le samedi 22 juin

Bonne fête Québec

LE DEVOIR

Tombée publicitaire: le vendredi 14 juin 1996

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ABONNEMENTS : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

# LE DEVOIR

# LES SPORTS

Montréal 2, Floride 1

## Rhéal Cormier cloue le bec aux Marlins

Les Expos ne réussissent que six coups sûrs

**RICHARD MILO**  
PRESSE CANADIENNE

Miami — L'Acadie peut être fière: un de ses fils a renoué avec la victoire.

Il avait tout son répertoire. Et il a signé une première. Rhéal Cormier a été éloquent au monticule et les Expos l'ont emporté 2-1 contre les Marlins devant 21 392 personnes.

Mélangant bien ses lancers, il n'a donné aucun point en sept manches et deux tiers pour savourer sa première victoire depuis le 8 mai. Il n'avait pas encore gagné à l'extérieur de Montréal cette saison.

Les Expos, eux, n'ont remporté qu'une septième victoire à leurs 20 derniers matchs.

Cormier (3-3) n'a donné que six coups sûrs et trois buts sur balles en effectuant 113 lancers. Il a montré les dents dès la première en retirant les Marlins dans l'ordre.

A ses 11 premiers dépêches, il avait accordé 12 points dès la manche initiale et les frappeurs adverses affichaient une moyenne de .405 contre lui à la première.

Avec difficulté, Dave Veres a enregistré son troisième sauvetage. Cormier lui a cédé le monticule quand il a donné un but sur balles à Edgar Renteria mais Veres a rempli les buts à la suite d'un simple de Jeff Conine au champ intérieur et

d'un but sur balles à Gary Sheffield. Veres a disposé de Greg Colbrunn à l'aide d'un petit ballon pour mettre fin à la huitième mais Terry Pendleton a réussi un circuit en solo à la neuvième.

Mike Lansing s'est imposé à l'attaque et à la défensive. Il a produit le deuxième point à l'aide d'un double, son troisième coup sûr du match, en plus de réussir un beau jeu défensif qui a empêché les Marlins de créer l'égalité à la troisième.

Après un double de Devon White, il a plongé à sa droite pour voler un simple à Renteria, un joueur d'arrêt-court de 20 ans originaire de la Colombie qui a été choisi l'an dernier le meilleur joueur dans l'organisation des Marlins.

Le double de Lansing a chassé Pat Rapp (3-7), un droitier qui a subi une troisième défaite de suite. Il a donné six coups sûrs, quatre buts sur balles et deux points en six manches et deux tiers.

David Segui a produit un point dès la première avec un double mais ce n'est ensuite qu'à la septième que les Expos ont ajouté à leur avance. Darrin Fletcher, qui est plongé dans une léthargie de 2-en-27, a frappé dans un double-jeu avec les buts remplis à la troisième.

Quant à Moises Alou, il n'a obtenu qu'un but sur balles. Il est maintenant 9-en-38.

Les Expos n'ont réussi que six coups sûrs.

Internationaux de tennis de Roland-Garros

## Rosset et Stich font le grand saut

**SERGE DESSYMOULIE**  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Le Suisse Marc Rosset (n° 14) et l'Allemand Michael Stich (n° 15) se retrouveront en demi-finales des Internationaux de France de tennis, demain, après s'être imposés respectivement face à l'Allemand Bernd Karbacher (55<sup>e</sup> mondial) et au Français Cédric Pioline (19<sup>e</sup>), hier, à Roland-Garros.

Les deux vainqueurs du jour rejoignent ainsi l'Américain Pete Sampras (n° 1) et le Russe Evgueni Kafelnikov (n° 6), qui s'étaient qualifiés mardi. Les demi-finales Sampras-Kafelnikov et Rosset-Stich seront jouées demain.

S'il a joué le même scénario que Sampras, vainqueur de son compatriote Jim Courier en cinq sets, après avoir été mené 2 à 0, le champion helvétique n'a été qu'une pâle imitation du numéro 1 mondial. Et sa victoire (4-6, 4-6, 6-3, 7-5, 6-0), longtemps contestée par le tenace joueur allemand, était somme toute logique, vue la différence qui les sépare au classement mondial.

Karbacher, un Bavarois de 28 ans, a tenu le choc face au géant genevois (26 ans, 2 m 01), ne s'écroulant que sur la fin, non sans avoir reçu l'hommage du public saluant son courage.

Malheureusement, la qualité du jeu n'était pas à la hauteur. Peut-être en raison de la lassitude, mais surtout à cause de la vague de chaleur qui a envahi le court central (30 degrés Celsius à l'ombre).

Marc Rosset, mal à l'aise en début de partie, n'arrivait pas à régler son jeu.

«Par la suite, j'ai essayé d'être plus agressif en montant au filet et j'ai réussi de belles volées. Bernd Karbacher n'a pas saisi l'occasion lorsqu'il menait 2 sets à 0», a déclaré le Suisse.

Cette nouvelle attitude lui fut profitable. Le champion olympique s'affirmait au fil du match pour assommer, par un 6-0, son adversaire dans l'ultime set, après 3 heures 30 minutes de jeu.

**Stich sans problème**

Michael Stich a connu moins de problème que Rosset pour vaincre un Cédric Pioline assez vite décontancé (6-4, 6-4, 3-6, 6-2) après seule-



Le Français Cédric Pioline a baissé pavillon devant Michael Stich.

PHOTO AP

ment 2 heures 24 minutes de jeu. Les quatre précédents matchs du Français avaient laissé espérer un peu plus, surtout avec le soutien de son public.

Mais, tendu en début de rencontre, Pioline ne parvint pas à renverser le cours du match, et donna l'impression d'être complètement résigné sur la fin devant un Allemand très à l'aise. «Il y a un an, avant d'être blessé, j'étais très tendu en arrivant sur un court. A présent, j'ai changé

de mentalité. Je joue pour m'amuser, se plaît-il à répéter. Contre Pioline, je n'avais pas la pression sur moi. J'étais décontracté.»

Aujourd'hui, place aux dames. Les quatre dernières joueuses se mesureront dans les demi-finales, avec une grande favorite, l'Allemande Steffi Graf (n° 1) opposée à l'Espagnole Conchita Martínez (n° 3), une autre Espagnole, Arantxa Sanchez (n° 4) partant avec un léger avantage devant la Tchèque Jana Novotna (n° 11).

### BASEBALL

#### LIGUE NATIONALE

<b>Mardi</b>				
Philadelphie	12	Chicago	3	
Montréal	0	Floride	5	
San Francisco	1	Cincinnati	4	
New York	12	Atlanta	6	
Colorado	8	Houston	16	
Pittsburgh	3	Los Angeles	0	
St. Louis	11	San Diego	5	
<b>Hier</b>				
Philadelphie	6	Chicago	9	
Montréal	2	Floride	1	
San Francisco	15	Cincinnati	4	
New York	3	Atlanta	8	
Colorado	1	Houston	4	
Pittsburgh	à	Los Angeles		
St. Louis	à	San Diego		
<b>Aujourd'hui</b>				
San Francisco	(Fernandez 3-4)			
à Cincinnati	(Portugal 1-4), 12h35			
Colorado	(Ritz 6-4)			
à Houston	(Drabek 2-4), 20h05			
Pittsburgh	(Wagner 4-5)			
à Los Angeles	(R. Martinez 4-0), 22h05			

<b>(Parties d'hier non comprises)</b>				
<b>Section Est</b>				
Atlanta	G	P	Moy.	Diff.
x-Montréal	37	19	661	—
Floride	29	28	509	8 1/2
Philadelphie	28	28	500	9
New York	24	32	429	13
<b>Section Centrale</b>				
St. Louis	28	29	491	—
Houston	28	30	483	1/2
Pittsburgh	24	33	421	4
Chicago	24	33	421	4
Cincinnati	21	30	412	4
<b>Section Ouest</b>				
San Diego	35	23	603	—
Los Angeles	30	28	517	5
San Francisco	28	28	500	6
Colorado	26	28	481	7

<b>LIGUE AMÉRICAINE</b>				
<b>Mardi</b>				
Kansas City	3	Oakland	8	
Seattle	10	Cleveland	7	
Toronto	4	New York	5	
Chicago	6	Boston	4	
Detroit	7	Baltimore	10	
Texas	2	Milwaukee	6	
Californie	3	Minnesota	5	
<b>Hier</b>				
Texas	à	Milwaukee		
Chicago	à	Boston		
Seattle	5	Cleveland	13	
Toronto	12	New York	7	
Detroit	4	Baltimore	6	
Californie	3	Minnesota	14	
Kansas City	à	Oakland		

<b>HOCKEY</b>				
<b>FINALE DE LA COUPE STANLEY</b>				
<b>Colorado vs Floride</b>				
<b>Mardi</b>				
Floride	1	Colorado	3	
<b>Ce soir</b>				
Floride	au	Colorado	20h00	
<b>Samedi</b>				
Colorado	en	Floride	20h00	
<b>Le lundi 10 juin</b>				
Colorado	en	Floride	20h00	
<b>Le jeudi 13 juin</b>				
x-Floride	au	Colorado	20h00	
<b>Le samedi 15 juin</b>				
x-Colorado	en	Floride	20h00	
<b>Le lundi 17 juin</b>				
x-Floride	au	Colorado	20h00	
x-si nécessaire				

**LES ALTERNATIVES SANTÉ**

---

**PLEIN AIR**

**VENEZ MARCHER AVEC RANDONNÉES PLEIN AIR!**

RANDONNÉES EN MONTAGNE ET MARCHES TOURISTIQUES d'une journée et de week-end.  
MARCHÉS RYTHMÉS du lundi au vendredi.  
VOYAGES: Îles-de-la-Madeleine, Gaspésie, Rocheuses, Tour du Mont Blanc, Parc de Yosemite, Costa Rica, Nouvelle-Angleterre...

Demandez notre programme : 514-278-3577

POUR FAIRE PARTIE DES ALTERNATIVES SANTÉ  
COMPOSEZ LE 985-3322

TÉL.: 985-3344 **AVIS PUBLICS** FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC CH. CIVILE, NO: 540-61-001054-946. - NOUVEAU AVIS DE VENTE DES BIENS DÉJÀ SAISIS - LE PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse -vs- SANTORI MASSIMO, Partie défenderesse. Le 18 juin 1996, à 10h00, au 305, CR, DE MAJAS, LAVAL, QC, district de Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: SANTORI MASSIMO, saisis en cette cause, consistant en: 1. Téléviseur RCA Victor; 1 vidéo VHS JVC; 1 lecteur de disques compact JVC avec casque d'écoute. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Laval, (514)682-1921, Mtl: 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # S-01, Laval, QC, H3V 3Y7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC CH. CIVILE, NO: 500-02-021008-957. - NOUVEAU AVIS DE VENTE DES BIENS DÉJÀ SAISIS LE 22/03/96. - GAZ METROPOLITAIN INC., Partie demanderesse -vs- TONY RUSSO, Partie défenderesse. Le 18 juin 1996, à 13h00, au 820, GROUARD, ST-LÉONARD, QC, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: TONY RUSSO, saisis en cette cause, consistant en: 1. Téléviseur 27"; 1 jeu vidéo Super Nintendo; 8 cassettes Super Nintendo; 1 petit congélateur; 1 vidéo VHS Mitsubishi, ETC... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Laval, (514)682-1921, Mtl: 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # S-01, Laval, QC, H3V 3Y7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC CH. CIVILE, NO: 500-02-021025-956. - BREF D'EXÉCUTION, MINUTES DE SAISIS ET AVIS - SANDRA AIELLO, Partie demanderesse -vs- JOAN COFFIN, Partie défenderesse. Le 18 juin 1996, à 11h00, au 14, STE-MADELINE, RIGAUD, QC, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: JOAN COFFIN, saisis en cette cause, consistant en: 1. Véhicule automobile Ford Tempo 1987, noir, licence WKT 848. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARIO QUINTIN, huissier du district de Laval, (514)682-1921, Mtl: 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # S-01, Laval, QC, H3V 3Y7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-02-002100-950. LES IMMEUBLES J.C.V. ROBERT INC., Partie demanderesse -vs- ALAIN BEAUDET (MATELAS NUITS D'OR), Partie défenderesse. Le 18 juin 1996, à 10h00, au 3663, 32e AVENUE, MONTRÉAL (PAT), QC, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: ALAIN BEAUDET (MATELAS NUITS D'OR), saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Cadillac Fleetwood bleu marine. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MAURICIE GAUCHER, Huissier du district de Longueuil, (514)654-6551. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR PROVINCIALE, NO: 705-02-2553-964. SYLVAIN RIPOEL, Partie demanderesse -vs- LA SUCCESSION FEU RAOUL DUROCHER, Partie

Defenderesse. Le 17ème jour de juin 1996 à 10h00, au 57, CHARPENTIER, L'ÉPIPHANIE, QC, district de Joliette, les biens et effets de: LA SUCCESSION FEU RAOUL DUROCHER, saisis en cette cause, consistant en: 1. Automobile Pontiac Acadia série: AG7AB69C5EY704797; laveuse, sècheuse, cuisinière, réfrigérateur, table médiane blanche et chaises; 1 mobilier de chambre. Et de nombreux autres articles de ménage. CONDITION: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: ISABELLE LAFRENIÈRE, huissier du district de Joliette, (514)654-6551. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boisbriand, Repentigny, QC, J6A 8A1.

CHANGEMENT DE NOM D'UN ENFANT MINEUR  
PRENEZ AVIS que PARADIS SYLVIE en ma qualité de mère, domiciliée au 31, rue Sauriol, app. 200, Laval, Québec présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Gérard Bernard Pascal PARADIS-DELAIGUE en celui de Joseph Gérard Pascal PARADIS.  
Laval, le 18 avril 1996.  
SYLVIE PARADIS, Demanderesse.

PREnez avis que je, Sylvie Tremblay, notaire, 100 Montarville, bureau 200, Beauharnois, Québec, J4B 5M4, 655-3100, heures d'ouverture de 9h00 à

et le nom de Joseph, André, Maxime Raymond en celui de Maxime BOCK. Montréal, le 23 mai 1996.  
VERONIQUE BOCK, Demanderesse.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie PRODUCTIONS VTOL INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Montréal, le 03 juin 1996  
FRANÇOIS LECOMTE, Président.

CHANGEMENT DE NOM D'UNE PERSONNE MAJEURE  
PRENEZ AVIS que FOUAD HANNA CHAMOUN domicilié au 680 Boul. Samson, Ste-Dorothée, Laval, Québec, H7X 1K1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de FOUAD ZOUKI.  
Montréal, le 23 avril 1996  
FOUAD HANNA CHAMOUN (Demandeur).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-230377-966  
COUR SUPÉRIEURE  
PRESENT  
GREFFIER ADJOINT  
DAME EMMANUELA CHARLES  
Partie demanderesse  
-vs-  
DERIL EDMÉ  
Partie défenderesse  
ASSIGNATION  
ORDRE est donné à DERIL EDMÉ, de comparaitre au greffe de cette

17h00 suis en possession du greffe et des dossiers de Me Victor Duhamel à titre de cessionnaire conformément à la résolution du 3/05/96 du Comité administratif de la Chambre des Notaires du Québec.

CHANGEMENT DE NOM D'UNE PERSONNE MAJEURE  
PRENEZ AVIS que ROSSETTE LIGONDÉ en sa qualité de mère, domiciliée au 9820, Boul. Gouin, app. #205, Montréal, (Qué.) présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jackie-Ros VERDIEU en celui de Jackie-Ros TOUSSAINT.  
Montréal, le 06 mai 1996.  
MICHEL MARTIN, G.A.

Cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la demande en divorce et de l'avis de dénonciation de pièces a été remise au greffe à l'intention de DERIL EDMÉ.  
Lieu: Montréal  
Date: Ce 31 mai 1996  
MICHEL MARTIN, G.A.

Comporth HALLETT, (aussi connue sous le nom de famille HALLET), née le 2 janvier 1905 et dont l'adresse était: 275, Brittany, Mont-Royal, QC, peut être consulté à l'étude de Me L. Séguin, notaire, au 5779 Northmount, Montréal, QC, H3S 2H4.  
Donné ce 04 juin 1996  
Me Louis Séguin, notaire.  
5779, Northmount, Montréal, QC, H3S 2H4. Tel: 340-9114

CHANGEMENT DE NOM D'UN ENFANT MINEUR  
PRENEZ AVIS que ROSSETTE LIGONDÉ en sa qualité de mère, domiciliée au 9820, Boul. Gouin, app. #205, Montréal, (Qué.) présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jackie-Ros VERDIEU en celui de Jackie-Ros TOUSSAINT.  
Montréal, le 06 mai 1996.  
ROSSETTE LIGONDÉ, Demanderesse.

RESISTA INC.  
AVIS est, par les présentes, donné que la corporation RESISTA INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.  
Montréal, le 4 juin 1996  
GEORGE LOWENFELD, Secrétaire.

AVIS est donné selon l'article 735 du Code civil du Québec, que JEAN-SÉBASTIEN RENOY est décédé à Longueuil le 2 février 1996. L'inventaire des biens sera déposé au bureau du Montréal Trust, 119 rue Queen à Ottawa, pour fin de consultation.  
Montréal, le 4 juin 1996

**Hydro Québec**

**Appel d'offres**

pour 14 h, heure de Montréal

<b>IPT.67213.A</b> le mardi 25 juin 1996 <b>Fourniture sur demande de divers matériel électrique Région de l'Abitibi</b> Admissibilité: Place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 10 % du montant total Prix: 25 \$ <b>Pour renseignements techniques:</b> Télécopieur: (514) 840-4392	<b>ABR.60018.A</b> le mardi 2 juillet 1996 Centre administratif St-Jean-sur-Richelieu <b>Travaux de réfection de l'aire de circulation lourde, fourniture et l'installation de barrières motorisées et travaux connexes</b> Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 10 % du montant total Ordre de grandeur: 370 000 \$ Prix: 25 \$ <b>Pour renseignements techniques:</b> Télécopieur: (514) 840-3490	<b>CMF.64026.A</b> le mardi 25 juin 1996 <b>Fourniture de système de traitement des eaux</b> Admissibilité: Place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 10 % du montant total Prix: 25 \$
---	---	---

Le prix des documents comprend les taxes, est NON REMBOURSABLE et doit être payé par chèque ou mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

Les documents peuvent être consultés ou obtenus du lundi au vendredi de 8 h à 16 h à:

Hydro-Québec  
Direction Acquisition  
800, boul. de Maisonneuve est  
2e étage, bureau 2-007  
Montréal (Québec) H2L 4M8

**Pour renseignements relatifs à la vente des documents:**  
Téléphone (514) 840-4903 (Région de Montréal) 1-800-324-1759 (De l'extérieur)

Les documents peuvent aussi être consultés aux 8 centres d'acquisition régionaux d'Hydro-Québec entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h.

**Ordre des Dentistes du Québec**

**AVIS DE RADIATION**

Le docteur Mario Bessette, qui exerce la profession de dentiste au 3590, rue Ontario Est, à Montréal, a été trouvé coupable par le Comité de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec sur sept chefs d'une plainte qui en comportait neuf, pour avoir, au cours des années 1991 et 1992, contribué à l'exercice illégal de la médecine dentaire ou collaboré avec une personne se livrant à un tel exercice en permettant à un hygiéniste dentaire d'entreprendre des traitements relevant de l'art dentaire.

Conséquemment à cette décision, sept radiations d'une durée d'un mois chacune devant être servies concurrentement ont été imposées au docteur Mario Bessette ainsi que le paiement des déboursés prévus à la loi.

AVIS est donc donné que le docteur **Mario Bessette** a été radié du Tableau de l'Ordre des dentistes du Québec du 29 novembre au 29 décembre 1994 inclusivement.

**Ann Mc Craw**  
Secrétaire du Comité de discipline  
Ordre des dentistes du Québec

**Hydro Québec**

**IMPORTANT**

**Appel d'offres**

**À compter de juillet 1996, les appels d'offres de biens et services d'Hydro-Québec ne seront plus publiés dans les journaux.**

**Les entrepreneurs et les fournisseurs pourront toutefois obtenir de l'information sur les appels d'offres en composant le numéro de téléphone qui paraîtra de façon régulière dans les journaux, dans la même section.**

**La façon de se procurer les documents relatifs aux appels d'offres reste cependant inchangée.**